

NÉGOCIATIONS GROUPE LES PROCHAINES ÉTAPES SONT FIXÉES



C'est dans un contexte social tendu que la CFDT Cheminots a écrit à la direction du Groupe Public SNCF pour demander l'application des mesures issues des négociations du 8 février et la communication d'un calendrier précis sur les étapes à venir. La présidence du Groupe a confirmé, dans un courrier à la CFDT Cheminots, l'application intégrale des mesures. Par ailleurs, un courrier à l'ensemble des fédérations posent de nouvelles dates et précise le contour des mesures. **Explications.**



EMPLOIS

Le courrier adressé par le Président à l'ensemble des fédérations détaille le nombre et la ventilation des emplois supplémentaires négociés lors de la Table Ronde du 8 février.

CE SONT DONC 1100 EMPLOIS (EN PLUS DE CEUX DÉJÀ BUDGÉTÉS) QUI SERONT CRÉÉS.

➔ SNCF VOYAGEURS.

515 recrutements supplémentaires :

- + 200 ASCT
- + 100 ADC
- + 215 qui restent à flécher sur la production, le service clients et le management ;

➔ SNCF RÉSEAU.

400 recrutements supplémentaires:

- + 100 pour la Circulation
- + 300 pour la Maintenance et les travaux

➔ Pour SNCF GARES & CONNEXIONS.

30 recrutements supplémentaires :

- + 20 dans les agences Bâtiment Télécom
- + 4 dans les COEG (OIV et GP)
- + 7 dans les métiers MOA / MOE

➔ SNCF HOLDING.

155 recrutements supplémentaires :

- + 100 à la Sécurité Ferroviaire
- + 35 pour les systèmes d'information
- + 20 à l'immobilier



GARANTIES OBTENUES PAR LA CFDT

C'est dans un courrier de réponse adressé à la CFDT Cheminots que la direction du groupe a confirmé que l'ensemble des mesures négociées le 8 février serait bel et bien appliqué.

**LA CFDT CHEMINOTS EST FIDÈLE À SA MÉTHODE :
ON NÉGOCIE, ON CRANTE ET ON AVANCE !**



CALENDRIER

Ainsi que la CFDT Cheminots l'avait exigé, le calendrier a été recalé pour répondre à l'urgence de la situation sociale.

➔ MÉTIERS :

- Groupe de Travail métiers Réseau : 22 février
- Table Ronde Groupe sur les métiers : 5 mars 2024
- Groupe de Travail ASCT : 14 mars 2024

➔ CPA :

- Bilatérales : du 22 février à fin mars 2024
- Table Ronde : début avril 2024

➔ GT GRILLE ET RECONNAISSANCE DES MÉTIERS :

- Bilatérales : mois de mars
- Principe porté par la CFDT Cheminots et acté : élargissement à la rémunération des contractuels.

LA CFDT CHEMINOTS PORTERA NOTAMMENT UN 13^{ÈME} MOIS POUR TOUS

➔ GT ENCADREMENT :

- Bilatérales : mois de mars
- Ce GT est mis en place suite à la demande la CFDT Cheminots.

La CFDT Cheminots portera de nombreuses revendications dans l'ensemble de ces GT et Tables Rondes.

LA CFDT CHEMINOTS DEMANDE ÉGALEMENT LA MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIFIQUE SUR LES PARCOURS PROFESSIONNELS ET LE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE DE TOUS LES AGENTS.

Pour aller plus loin

Et lire le courrier adressé aux 4 fédérations syndicales.



Pour aller plus loin
Et lire le courrier adressé à la CFDT Cheminots.

